

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale pour le projet de lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud – programme de rechargement en sable sur la période 2023 - 2032

Commune concernée : SOULAC SUR MER

Une enquête publique est prescrite **du lundi 22 août 2022 au mercredi 21 septembre 2022 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale concernant la lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud – programme de rechargement en sable sur la période 2023 - 2032 sur la commune de SOULAC SUR MER.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est la COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE – 09, rue du Maréchal d'Ornano 33780 SOULAC SUR MER. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Vincent MAZEIRAUD au tél : 05 56 73 29 26.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de Soulac sur Mer aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2022 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Soulac sur Mer 02, rue de l'Hôtel de Ville 33780 SOULAC SUR MER, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Seuls les courriers réceptionnés en mairie au plus tard le jour de clôture de l'enquête publique, seront pris en compte.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Richard PASQUET Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations **à la Mairie de Soulac Sur Mer**, selon le calendrier ci-après :

- **lundi 22 août 2022 de 09h00 à 12h00**
- **mercredi 31 août 2022 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 09 septembre 2022 de 09h00 à 12h00**
- **mercredi 21 septembre 2022 de 14h00 à 17h30**

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Soulac sur Mer, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE : Sur décision du commissaire enquêteur, l'enquête publique est prolongée jusqu'au 8 novembre 2022 inclus. Le Public pourra consulter le dossier à la mairie de SOULAC SUR MER et sur le site de la Préfecture et formuler ses observations jusqu'au 8 novembre 2022 inclus.

Le commissaire enquêteur, M. Richard PASQUET recevra le public à la mairie de SOULAC SUR MER le : mardi 8 novembre 2022 de 14h00 à 17h30 à la mairie de Soulac-sur-Mer